

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de LES COTES D'AREY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Christian BOREL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du conseil municipal : 27 mai 2025

Présents : Christian BOREL, Jean-Pierre CAILLOT, Sandrine SILVESTRE, Dominique CHESNEAU, Bernadette DUTOUR, Anne TREYNET, Laurence MULLER, Catherine VIGNON, Katy THAIZE, Florent GAUVIGNON, Geoffrey VALLIN, Gilbert Volta, Karine FERRAND, Fabien COLLEVILLE, Nicolas MANIN,

Pouvoirs : Pierre PELLOUX-PRAYER à Jean-Pierre CAILLOT.

Absents : Christine DEGUERRY-MUGNIER, Yannick OLLAGNIER, Cyprien BERMUDES

Mr Dominique CHESNEAU a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS : 15	POUVOIRS : 1	VOTANTS : 17
---------------	--------------	--------------

Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 AVRIL 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2025 a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025/011 : Vote des taux d'imposition 2025
Rapporteur : Madame Sandrine SILVESTRE

Vu la Loi des Finances 2024 ;

Vu l'article 1636B du Code Général des Impôts,

Madame l'Adjointe aux Finances rappelle que par délibération n°2023-011 du 11 avril 2023, le conseil municipal a fixé de nouveaux taux d'imposition :

- ☐ Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 43.94 %
- ☐ Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 49.99 %

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste à 11.35 %.

Après cet exposé, il vous sera demandé de voter les taux d'imposition suivants pour 2025 :

- ☐ Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 43.94 %
- ☐ Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 49.99 %
- ☐ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.35 %

DECISION	NOMBRE	QUI
POUR	17	
CONTRE		
ABSTENTION		

DEBAT :

Pas de question.

2

DELIBERATION N°2025/012 : Aménagement du centre bourg sur le secteur La Serve Rapporteur Monsieur Jean-Pierre CAILLOT

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU le rapport de la CLECT réunie le 13 septembre 2017,
VU la délibération n°17-222 du Conseil Communautaire de ViennAgglo en date du 14 décembre 2017,
VU la délibération n° 23-13 du Conseil Communautaire en date du 31 janvier 2023,
VU la délibération n° 23-13 du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2024,
VU l'avis du Bureau Communautaire du 12 novembre 2024,
Vu la délibération 2025-001 du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2025,

Après une étude complémentaire, le coût total de l'opération pour la commune est estimé à **787 080.10 € HT**.

De de fait, le plan de financement initial comportant les montants des subventions sollicités a été revu ci-après.

PLAN FINANCEMENT PREVISIONNEL LA SERVE

				OPERATION 1 Aménagement et végétalisation de l'espace public du quartier de la Serve	OPERATION 2 Aménagement d'une aire de loisirs / ludo sportive sur le quartier Nord de la Serve	
DEPENSES	Montant HT	RECETTES HT	Montant des dépenses éligibles	Montant subvention sollicité	Montant subvention sollicité	% projet global
Parking provisoire	34 711,00 €	SUBVENTIONS				
Lot 1 - VRD	428 307,50 €					
Lot 2 - Espaces verts	160 332,73 €	DEPARTEMENT				
Lot 3 - Jeux terrain multisports	123 050,00 €	1 arbre - 1 habitant	45 712,00 €	20 000,00 €		2,54%
		Dotation territoriale	285 805,00 €		85 741,00 €	10,89%
MOE 5,45 %	40 678,87 €					
		REGION				
		Jeux inclusif	12 170,00 €		6 085,00 €	0,77%
		ETAT				
		Fonds vert - Renaturation	552 593,50 €	276 296,75 €		35,10%
		DETR	699 794,00 €		79 086,07 €	10,05%
		ANS	201 580,00 €		100 790,00 €	12,81%
		Agence de l'eau		5 000,00 €		0,64%
		Autofinancement		214 081,28 €		
		Total Subventions		572 998,82 €		72,80%
Total	787 080,10 €	Total		787 080,10 €		100,00%

Après cet exposé et, il vous sera demandé :

D'ARRETER le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de 787 080.10 € HT et la part de cette enveloppe affectée aux travaux à 746 401.23 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et de signer tous les documents afférents à la présente délibération

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le soutien financier de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Isère et de l'Agence de l'eau.

DECISION	NOMBRE	QUI
POUR	17	
CONTRE		
ABSTENTION		

DEBAT :

Monsieur Fabien Colleville s'interroge sur le fait d'avoir une délibération en juin puis en juillet. Monsieur Jean-Pierre Caillot, 1er adjoint, précise que lorsque la mairie dépose un complément de dossier, nous devons prendre une délibération. Ce sera le cas en juillet car l'Agence de l'Eau souhaite un montant définitif du dossier (en juillet le dossier d'appel d'offres sera dans sa phase d'attribution).

Madame Karine Ferrand demande la date de démarrage des travaux.

Monsieur Jean-Pierre Caillot, 1er adjoint, indique le planning suivant :

- ☐ La mairie démarre les travaux de son périmètre en juillet 2025
- ☐ Après signature en juin du contrat avec Amétis/SDH, les travaux de construction démarrent en septembre 2025.

DESIGNATION DES JURES D'ASSISES :

Page 62 ligne 2 – Kévin DREVON né en 1988

Page 46 ligne 7 – Catherine COUPE née en 1966

Page 23 ligne 7 – Céline BOUCHARDON née en 1969

Page 190 ligne 4 – Grégory VERILHAC né en 1981

Page 150 ligne 4 – Cécile PIATON né en 1980

Page 124 ligne 6 – Yannick MARTIN né en 1959

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Karine Ferrand demande si compte tenu du nombre de votants, nous devons mettre en place 2 bureaux de vote pour les prochaines élections.

Monsieur Jean-Pierre Caillot, 1er adjoint, précise qu'une demande de dérogation pour n'avoir qu'un bureau a été accepté.

Madame Karine Ferrand souhaite avoir, après la nomination d'un ASVP, un bilan de son activité (nombre de PV, amélioration des problèmes de stationnement, ...)

Monsieur Christian Borel, maire, précise que les problèmes rencontrés devant l'école sont en grande partie résolus et que pour l'instant la mairie n'a pas fait l'acquisition de la machine pour permettre de verbaliser. Le sujet est en cours de discussion avec l'adjointe aux finances pour intégrer cette dépense non prévue au budget.

Madame Katy Thaize s'interroge sur le devenir de la boulangerie.

Monsieur Christian Borel, maire, précise que le nettoyage des locaux des nouveaux boulangers est en cours et que l'ouverture se fera avant fin juin. Il précise aussi que le repreneur est une société.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h04.